

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 8 JUILLET 2013 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Liliane Nantel, Mme Gisèle Perreault , M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Clément Légaré, président.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Ronald Provost, M. Marc L'Heureux

Était également présent M. Pascal Caron, directeur général.

M. Alain St-Louis ouvre la séance par la pensée d'usage.

130099 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE M. Ronald Provost, maire est présentement en période de vacances;
ATTENDU QUE M. Marc L'Heureux, maire suppléant est dans l'impossibilité d'être présent à l'assemblée régulière du 8 juillet 2013;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Clément Légaré préside l'assemblée régulière du conseil municipal de Brébeuf, tenu le 8 juillet 2013.

ADOPTÉE

130100 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET DU 25 JUIN 2013

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 3 et du 25 juin 2013 soient adoptés.

ADOPTÉE

130101 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 7 juillet 2013 totalisant la somme de 236 893,93\$ et regroupant les chèques , 23677 à 23712 et 23727 à 23774 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 16 167,03\$ et regroupant les prélèvements no 367 à 383 soient approuvées.

ADOPTÉE

130102 INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides organise un tournoi de golf le 5 septembre 2013 au Club de Golf Royal Laurentien;
ATTENDU QU'il est souhaitable que toutes les municipalités de la MRC participent à cette activité organisée au profit d'organismes œuvrant sur le territoire de la MRC;
ATTENDU QUE les coûts de participation sont de 150\$ par participant, taxes et service inclus;
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault
APPUYÉ PAR Mme Liliane Nantel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf inscrive un quatuor à ce tournoi de golf;
QUE les coûts d'inscription et de participation au montant de 600\$ soient payés par la Municipalité;
QU'une somme de 100\$ soit octroyée pour les autres dépenses reliées à cette activité;
QUE cette somme soit appropriée du poste budgétaire "Conseil municipal – frais de déplacement 0211000310".

ADOPTÉE

130103 REMERCIEMENTS À M. SYLVAIN PAGÉ

ATTENDU QUE M. Sylvain Pagé, député de Labelle, a octroyé une subvention de 17,000\$ à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour nos travaux de réfection majeurs planifiés pour l'année 2013;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis
APPUYÉ PAR Mme Gisèle Perreault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de remercier M. Sylvain Pagé, député de Labelle, pour son appui.

ADOPTÉE

130104 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 380 ROUTE 323

ATTENDU QUE le propriétaire du lot situé au 380, Route 323 vise à obtenir une opération cadastrale pour subdiviser le lot 3 646 564 en deux lots distincts et que la profondeur moyenne minimale exigée au règlement de lotissement de 45 mètres ne peut être respectée. ATTENDU QUE les lots projetés auront une profondeur moyenne de 39,10 mètres; ATTENDU QUE le requérant dépose une demande de dérogation mineure pour que soit autorisée une opération cadastrale pour la création de deux lots avec une profondeur moyenne des lots de 39,10 mètres ;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure visant la subdivision du lot portant le numéro de cadastre 3 646 564 avec dérogation à la profondeur moyenne des lots;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Liliane Nantel

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf autorise la demande de dérogation mineure visant la subdivision du lot portant le numéro de cadastre 3 646 564 avec dérogation à la profondeur moyenne des lots;

ADOPTÉE

130105 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 237 CHEMIN DES PINS NORD

ATTENDU QUE le propriétaire du lot situé au 237, Chemin des Pins Nord, situé en bordure de la rivière, dépose une demande de dérogation mineure à l'effet d'implanter un garage de 22'X30' en cour avant ce qui contrevient au règlement concernant les garages privés et dépendances prévues à l'article 8.2.2 point 3) du règlement de zonage numéro 2002-02, où ces derniers sont prohibés en cour avant ;

CONSIDÉRANT que les garages privés et dépendances sont prohibés en cour avant;

CONSIDÉRANT que l'espace est insuffisant en cour arrière (du côté de la rivière);

CONSIDÉRANT que le choix d'implantation est déterminé afin de faciliter son accessibilité;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure, conditionnelle à ce que le requérant fournisse un plan d'implantation du garage plus détaillé et qu'il respecte la marge avant prévue dans cette zone.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure autorisant la construction d'un garage en cour avant en respectant la marge avant prévue au règlement.

ADOPTÉE

130106 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDEFP – AMÉNAGEMENT D'UNE DESCENTE DE CANOT ET D'UN STATIONNEMENT DANS LA RIVE ET LA PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE DU DIABLE

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre en place une descente de canot en rive et un stationnement dans la plaine inondable de la rivière du Diable.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR Mme Liliane Nantel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Lucie Bouchard, de Génivar inc., à déposer pour la municipalité de Brébeuf, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec pour le projet d'aménagement d'une descente de canot en rive et d'un stationnement dans la plaine inondable de la rivière du Diable, sur le lot 3 646 399, sur le Chemin du Pont Prud'homme.

ADOPTÉE

130107 BIBLIOTHÈQUE DE BRÉBEUF – PROGRAMME BiblioQUALITÉ

ATTENDU QUE dans le cadre du programme BiblioQUALITÉ du Réseau BIBLIO la Bibliothèque municipale de Brébeuf s'est mérité, pour 2013-2014, 5 Sceaux livresques; ATTENDU QUE ce programme vise à reconnaître les efforts d'investissements en matière de bibliothèque publique de chaque municipalité membre d'un Réseau BIBLIO par rapport à 5 indicateurs, livres, ressources humaines, heures d'ouverture, superficie et gratuité de l'abonnement, évalués sur une classification d'un à cinq sceaux;

ATTENDU QUE pour trois des indicateurs, livres, ressources humaines et heures d'ouverture, ce certificat d'excellence est attribuable au dévouement de la responsable de la bibliothèque, Mme Ginette Bernard et de son équipe de bénévoles; grâce à ce bénévolat, les budgets attribués à la bibliothèque sont investis dans l'achat de livres et dans l'amélioration des locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Liliane Nantel

APPUYÉ PAR Mme Gisèle Perreault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE féliciter et remercier Mme Ginette Bernard et toute son équipe pour leur dévouement, leur disponibilité, leur dynamisme et l'excellence de leur travail à la bibliothèque municipale de Brébeuf.

ADOPTÉE

130108 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Peter L. Venezia propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Clément Légaré, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président d'assemblée

Directeur général